

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 70 (1919)
Heft: 9-10

Artikel: Une application intéressante de la "méthode du contrôle"
Autor: Luze, J.J. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3° le meilleur traitement est encore en question ; la réponse ne peut être donnée que par l'enquête, et par l'enquête locale ;

4° il y a donc lieu de substituer le plus possible à l'aménagement-règlement, l'aménagement-enquête ;

5° il est nécessaire d'unir étroitement dans un tout organique l'aménagement et le traitement, de telle sorte qu'il en résulte une série de faits et d'expériences contrôlés le mieux possible et dont il puisse être tiré des conclusions que le traitement mettra aussitôt à profit ;

6° l'initiative de l'évolution de chaque peuplement appartient au traitement ; cette évolution se poursuit par voie d'essais méthodiques et prudents ; le technicien doit être armé pour les motiver et les justifier ou les critiquer en connaissance de cause ;

7° l'aménagement-règlement est à considérer comme une mesure préparatoire et transitoire à restreindre graduellement aux forêts et situations où le traitement intensif n'est pas encore possible (exploitation brutale, absence de chemins, nombre insuffisant de techniciens, etc.).

Est-il possible de poursuivre la solution du problème posé de la production, sans établir le nombre nécessaire de techniciens compétents ? L'aménagement-enquête et le traitement conscient et continu en vue de la production maximale n'entreront certes dans le domaine des réalités que lorsqu'il y aura assez d'hommes formés à cela et résolus à s'y vouer, et qu'on aura créé pour eux emplois et situations ; cela n'ira pas sans les arrondissements de gestion desquels je pense, contrairement à l'opinion de tel collègue de la Suisse allemande (et, entre autres, M. von Greyerz dans sa recension de l'ouvrage Flury), qu'ils fourniront au sylviculteur amoureux de sa forêt et conscient de sa mission, amples occasions à activité intellectuelle intense. Que nos autorités veuillent bien, elles aussi, s'employer pour le bien et l'indépendance du pays, à rendre ces choses possibles !

H. By.

Une application intéressante de la „Méthode du contrôle“.

La Méthode du contrôle permet non seulement de se rendre compte de l'accroissement obtenu dans les diverses divisions d'une même forêt, par suite d'opérations culturales ou de martelages judicieux ; elle est, en outre, à même de renseigner sur la manière dont se comportent entre elles les diverses essences et parmi celles-ci diverses classes d'essences qu'il aura plu à l'aménagiste de déterminer, au début de telle ou telle période.

C'est ce qui vient d'être constaté lors d'une première revision décennale dans une forêt particulière du plateau vaudois, *La Fivaz et Aruffens*, d'une contenance totale de 27 hectares. L'altitude moyenne

est de 615 m., le sol frais et profond, à tendance un peu argileuse, formé par la moraine glaciaire sur sous-sol mollassique, le mélange d'essences formé pour deux tiers en volume de feuillus (surtout chênes) et pour un tiers de résineux (épicéa, puis sapin blanc). Ces derniers se retrouvent, soit en mélange intime dans les feuillus, soit sous forme de perchis d'épicéa âgés de 40—60 ans, créés sur des surfaces dénudées par d'anciennes coupes rases ou par la culture agricole intercalaire. La forêt est actuellement traitée par le mode jardinatoire.

Le matériel moyen à l'hectare était en 1908, lors de l'établissement du premier aménagement, de 368 m³. Il était en 1918, au bout de la décade, de 393 m³. Augmentation: 25 m³.

La plante moyenne accusait en 1908 un volume de 0,77 m³; ce dernier est en 1918 de 0,95 m³. Augmentation: 23 0/0.

L'accroissement moyen pendant la décade ressort à 8,8 m³ par hectare et par an, ce qui est très satisfaisant pour une forêt peuplée en majeure partie de chênes.

La possibilité initiale avait été fixée à 224 m³. L'accroissement total annuel pour la forêt s'est révélé de 237 m³.

Ce qui fait la particularité de cet aménagement, c'est le fait que les chênes qui sont en général très beaux ont été divisés en deux classes, les plus beaux d'entre eux, formant l'élite des peuplements, ayant été *ceinturés* au minimum de plomb à hauteur de poitrine, dénombrés à part lors des deux inventaires et toute l'attention du marteleur se concentrant dès lors sur le désir de mettre le plus possible en lumière ces beaux sujets d'avenir. Le contrôle a naturellement été tenu séparément pour les résineux et pour les feuillus, et pour ces derniers séparément aussi pour les arbres ceinturés de ceux qui ne le sont pas.

L'accroissement de chaque essence ou de chaque catégorie d'essence n'a pu se calculer par hectare, par le fait qu'il n'est pas possible de connaître la surface exacte occupée par ces diverses catégories d'arbres dans le peuplement.

Mais nous avons pu la calculer en 0/0 du matériel initial et nous pensons que les inventaires et le contrôle ont été tenus d'une manière suffisamment exacte pour que le résultat final mérite de fixer l'attention.

Les proportions en volume des diverses classes d'arbres étaient en 1908 et en 1918:

	1908		1918
Résineux	32 0/0	du matériel total	36 0/0 du matériel total
Feuillus ceinturés . .	13 0/0	" " "	15 0/0 " " "
Feuillus non ceinturés	55 0/0	" " "	49 0/0 " " "
	<u>100 0/0</u>		<u>100 0/0</u>
Feuillus ceinturés . .	20 0/0	du matériel feuillu	23 0/0 du matériel feuillu
Feuillus non ceinturés	80 0/0	" " "	77 0/0 " " "
	<u>100 0/0</u>		<u>100 0/0</u>

Or l'accroissement des diverses classes d'essences se détermine comme suit :

	En % du matériel initial
Résineux	4 %
Feuillus ceinturés	1,6 %
Autres feuillus non ceinturés (surtout chênes)	1,4 %
Moyenne des feuillus	1,5 %
Moyenne générale, résineux et feuillus	2,2 %

* * *

Nous pouvons déduire de ces indications ce qui suit :

1° L'accroissement des feuillus est sensiblement inférieur à celui des résineux, ce qui n'est pas pour nous surprendre, étant donnée la lenteur de croissance des chênes.

2° L'accroissement des feuillus ceinturés s'est révélé de 15 % supérieur à celui des feuillus non ceinturés ; en réalité, cette proportion est encore plus forte, par le fait du passage à la futaie qui n'a pu se produire que dans la catégorie des feuillus non ceinturés et qui a augmenté dans une certaine proportion le matériel final de cette dernière classe d'arbres.

Ce résultat nous paraît intéressant à plus d'un titre ; il nous prouve que la mise en lumière systématique des arbres d'élite est une opération d'un intérêt d'autant plus vif que si l'on estimait, non le % d'accroissement en volume, mais le % d'augmentation *de rendement en argent*, on conclurait dans un sens encore plus large en faveur de l'attention soutenue que l'opérateur qui martelle sa coupe doit incessamment apporter au dégagement et à la mise en valeur du matériel de choix qui peut se sélectionner dans presque toute forêt.

L'opération du ceinturage au minimum nécessite, il est vrai, quelques frais, mais dans une forêt peuplée de bois de choix ceux-ci sont de peu d'importance par rapport au résultat obtenu.

Ajoutons que l'aménagiste qui vient de procéder à la présente revision ne s'est pas laissé séduire par le bel accroissement constaté chez les résineux. Ceux-ci sont au contraire destinés à passer au deuxième plan, soit par l'intérêt considérable que présentent les splendides peuplements de chênes qui peuplent cette forêt, soit par le désir du propriétaire lui-même, qui estime qu'il y a lieu de réagir contre la destruction systématique que cette belle essence a été appelée à subir depuis un demi-siècle dans notre pays, et nous ajouterons qu'au point de vue strictement financier, nous pensons qu'il n'a pas tout à fait tort.

Chigny sur Morges, août 1919.

J. J. de Luze, inspecteur forestier.